

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - travail - patrie

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE LA COOPERATION DU
DEVELOPPEMENT LOCAL ET DES MARCHES
PUBLICS

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

BP 163 AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - work - fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

LOCAL DEVELOPMENT COOPERATION AND
PUBLIC PROCEDUREMENT SERVICE

INTERNAL SERVICE FOR ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACT



MAÎTRE D'OUVRAGE
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM

AUTORITÉ CONTRACTANTE
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°10/DAONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 05/08/2022
POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DE LA PREMIERE PHASE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ D'ABANG-MINKO DANS LA COMMUNE
D'AMBAM

FINANCEMENT

FEICOM / COMMUNE D'AMBAM

IMPUTATION

EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°10/DAONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 05/08/2022**

**POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU MARCHÉ D'ABANG-MINKO DANS LA COMMUNE D'AMBAM DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM REGION DU SUD.**

FINANCEMENT : FEICOM /COMMUNE D'AMBAM.

Le Maire de la Commune D'AMBAM, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national pour l'exécution des prestations sus-indiquées.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres a pour objet, le contrôle technique ainsi que la surveillance de la première phase des travaux de construction du marché d'ABANG-MINKO dans la Commune D'AMBAM, Département de la Vallée du Ntem comprenant 03 blocs de 26 boutiques chacun, 01 hôtel de 30 chambres en rez-de-chaussée et d'un bloc de toilettes compartimentés reparti de la manière suivante :

- **LOT 1 : Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes ;**
- **LOT 2 : Construction de l'hôtel de 30 chambres.**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les missions ci-après :

- direction de l'exécution du contrat des travaux,
- contrôle de la qualité des fournitures et travaux par rapport aux études techniques,
- contrôle de la qualité par rapport aux cahiers des prescriptions techniques, surveillance des essais techniques,
- approbation des plans d'exécution et de recollement des travaux,
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie,
- élaboration des rapports mensuels d'activité.

Les travaux qui seront réalisés sont définis dans le CCTP joint dans le présent Dossier d'Appel d'Offre.

3. Allotissement.

Les prestations sont reparties en deux lots de la manière suivante :

- **LOT 1 : Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes ;**
- **LOT 2 : Construction de l'hôtel de 30 chambres.**

NB ; un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **24 332 000 (Deux cent millions trois cent trente-deux mille) francs CFA TTC** et repartie de la manière suivante :

- **LOT 1 : Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes : 14 431 306 (Quatorze millions quatre cent trente un mille trois cent six) Francs CFA ;**
- **LOT 2 : Construction de l'hôtel de 30 chambres : 8 670 802 (Huit millions six cent soixante-dix mille huit cent deux) Francs CFA.**

5. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement :
Les travaux, objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement du FEICOM et de la Commune D'AMBAM pour le compte des exercices 2022 et suivants.

7. Délai d'exécution des prestations :
La durée des prestations est de sept (07) mois pour le lot 1 et cinq (05) mois pour le lot 2, la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.

8. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :
A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune D'AMBAM.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :
Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie d'Ambam sis à la bibliothèque municipale, derrière la préfecture d'Ambam, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA payable à la recette municipale D'AMBAM au titre des frais d'achat de dossier. Cette quittance donne droit à la soumission de deux lots.

10. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) pour le lot unique postulé établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances. Le montant de la caution pour les lots à postuler est de :

- LOT 1 : Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes : 288 626 (Deux cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-six) Francs CFA ;
- LOT 2 : Construction de l'hôtel de 30 chambres : 173 416 (Cent soixante-treize mille quatre cent seize) Francs CFA.

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.
NB : Toute cautionnement de soumission présentée lors de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11. Capacité financière.

Tout soumissionnaire devra produire une capacité de préfinancement d'un montant par lot de :

- Lot 1 ; 4 800 000
- Lot 2 ; 2 900 000

11. Consultation du dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune D'AMBAM, dès publication du présent avis.

12. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

NB ; les offres sont placées dans deux (02) enveloppes dont une contenant les pièces administratives et les offres techniques, distincte de celle contenant l'offre financière. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre

financière requis par le règlement particulier d'appel d'offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe séparée scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'Organisme chargé de la régulation des marchés publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (**SIGAMP**) de la Mairie d'Ambam sis à la bibliothèque municipale, derrière la préfecture d'Ambam, au plus tard le **29 aout 2022 à 14 heures 00**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°10/DAONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODEL MAP/SIGAMP/2022 DU 02/06/2022**

**POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU MARCHÉ D'ABANG-MINKO DANS LA COMMUNE D'AMBAM DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM REGION DU SUD.**

**FINANCEMENT : FEICOM /COMMUNE D'AMBAM
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**



13. Recevabilité des offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au delà du délai de validité des offres.
- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

14. Ouverture des offres

- L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu **le 29 aout 2022 à 15 heures 00**, par la Commission Communale Interne de Passation des Marchés de la Commune.
- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 75 points sur 100.

15. Critères d'évaluation des offres :

15-1 : Critères éliminatoires :

15.1.1 : Pièces administratives :

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique (la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

15.1.2: Offre technique:

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- c) Note technique inférieur à 75/100 ;
- d) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.
- e) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

15.1.3 : Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

15-2 Critères essentiels

15-2-1 Les offres techniques

- a) Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :
- b) Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur 45 points ;
- c) Moyens techniques et matériels à mettre en place sur 25 points ;
- d) Références du BET : sur 30 points.

15-2-2 Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(75 \times \text{Note Technique}) + (25 \times \text{Note Financière})] / 100.$$

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

18. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la **Maire D'AMBAM ou à la Mairie.**

Ambam, le 05 AOÛT 2022

**Le Maire D'AMBAM,
Autorité Contractante**



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- ARMP-SUD
- MAIRE D'AMBAM
- DG/FEICOM
- CRPM
- Affichage
- Chrono/Archives.

Komo Ovono Samson
Maire d'AMBAM